



Contacts : Thomas HELIE  
thomas.helie@univ-reims.fr

Fabrice THURIOT 03 26 91 37 35  
fabrice.thuriot@univ-reims.fr

Monique DESSALLES 03 26 91 38 38  
monique.dessalles@univ-reims.fr

Depuis la gare de *Reims-Centre*, prenez le tram A (direction *Hôpital Debré*) ou B (direction *Bezzannes Gare Champagne TGV*). Descendez à *Campus Croix-Rouge*.

Depuis la gare de *Champagne-Ardenne TGV*, prenez le tram B (direction *Reims Gare Centre*). Descendez à *Campus Croix-Rouge*.



Université de Reims Champagne-Ardenne  
Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale  
(CRDT – EA 3312 – GIS GRALE CNRS)

Journée d'études – 26 mai 2011

*Acteurs privés et politiques publiques  
La privatisation des politiques culturelles à l'épreuve de  
l'analyse empirique*



57 bis rue Pierre Taittinger  
51096 REIMS CEDEX  
Salle R 418 du Bâtiment Recherche n° 13

A l'image de nombreux secteurs d'intervention publique, les politiques culturelles ont été marquées dans les années 1980 par le tournant « néolibéral » de l'action publique (B. Jobert) et, plus précisément, par la diffusion de normes, de pratiques et d'instruments largement issus du secteur privé. Sans négliger l'historicité d'une telle évolution, la diversité de ses effets en fonction des contextes nationaux ainsi que l'hétérogénéité du « secteur » privé, la singularité de la période récente semble toutefois résider dans l'*extension* de cette « vision économique de la culture » (V. Dubois) à l'ensemble des niveaux de l'action publique : au niveau *local*, d'abord, les politiques de développement économique et de revitalisation urbaine ont constitué un puissant levier de transformation des politiques culturelles, comme le montrent les programmes de « *mixed-use development* » initiés dès les années 1980 par les grandes villes américaines désindustrialisées, qui s'exporteront par la suite dans un certain nombre de métropoles européennes (Pittsburgh et Bilbao constituent de ce point de vue de véritables « types idéaux ») ; au niveau *national*, ensuite, la reconfiguration du rôle des grandes institutions culturelles participe pleinement, notamment dans les Etats les plus « centralisés », à la légitimation de nouvelles normes d'intervention directement inspirées de la gestion privée : le secteur des musées en constitue une illustration exemplaire, qui fait éclore de nombreux conflits autour, à titre d'illustrations, de l'inaliénabilité des collections, de la privatisation des espaces publics (de la location de salles à l'affichage publicitaire) ou des contraintes nouvelles – et différenciées selon les types d'établissements – liées à l'impératif d'accroissement des ressources propres ; au niveau *international*, enfin, l'émergence des notions d'*exemption*, d'*exception* puis de *diversité* culturelle, à la faveur de mobilisations soutenues et portées par des coalitions singulières d'acteurs intergouvernementaux et transnationaux (Réseau International des Politiques Culturelles, Coalition pour la Diversité Culturelle, etc.), témoigne, en creux, de l'acuité de l'enjeu de la privatisation des biens culturels.

L'objectif de cette journée d'études est de révéler, sur la base d'études empiriques et comparées, les effets différenciés de la privatisation tendancielle des politiques culturelles. L'étude de cas doit ici favoriser le dépassement d'une « raison classificatoire » (M. Dobry) qui tend à rigidifier les modèles d'action publique (Etat culturel français *contre* administration libérale « à distance », par exemple) ; elle permet également de se démarquer d'une approche « substantialiste » des acteurs concourant à la mise en œuvre des politiques culturelles et de proposer des questionnements alternatifs : les acteurs privés ne sont-ils pas, dans certains contextes historiques et en fonction de trajectoires sociales spécifiques, susceptibles de produire des pratiques qui s'apparentent à celles des acteurs publics ? Réciproquement, les acteurs publics – Etat, villes – ne participent-ils pas à l'érosion de l'autonomie du secteur culturel lorsqu'ils s'impliquent dans des coalitions de croissance prioritairement fondées sur l'usage économique de la culture ? De façon plus précise, l'examen de différentes configurations d'acteurs doit permettre d'établir un nuancier de pratiques, en fonction notamment du degré de privatisation de l'action culturelle et des modalités d'appropriation, par les acteurs culturels, de ces nouvelles normes.

Les deux thématiques retenues dans le cadre de cette journée d'études visent à défricher la question de la privatisation des politiques culturelles : la *première* sera consacrée au renouvellement d'une pratique ancienne – le mécénat – à partir d'exemples portant sur des niveaux d'intervention différents (local, national, international) et évaluant les effets divers (voire contradictoires) de ce mode de gestion des politiques culturelles, dans un contexte d'intensification de la concurrence pour le courtage des fonds ; la *seconde* thématique s'attachera à l'examen de pratiques plus poussées – et parfois plus discrètes – de privatisation qui contribuent au renouvellement de la gestion des établissements culturels et soulèvent, singulièrement dans les Etats fondés sur une forte tradition d'intervention publique, des interrogations nouvelles quant aux finalités et à la pérennité des politiques culturelles.

## - Programme -

**10h Ouverture :** **Jean-Claude Némery**, Directeur du Centre de recherche sur la décentralisation territoriale (CRDT EA 3312 – GIS GRALE CNRS) et **Olivier Dupéron**, Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, membre du CRDT

**Introduction :** **Thomas Hélie**, maître de conférences en science politique (Université de Reims Champagne-Ardenne, CRDT)

**10h30 I- Une privatisation revisitée : les nouveaux contours du mécénat** sous la présidence du Professeur **Jean-Claude Némery**, Directeur du CRDT (EA 3312)

**Clément Bastien**, doctorant en science politique (Université de Strasbourg, Prisme) : *Le mécénat culturel d'entreprise en région, une pratique éclatée aux effets ambigus. L'exemple de l'Alsace*

**Anne Gombault, Florine Livat-Pécheux** (BEM-Bordeaux Management School, Chaire Arts, Culture et Management en Europe) et **Catherine Morel**, professeurs (Université de Kingston et BEM chaire ACME) : *Mécénat et parrainage culturel en France : le lent apprentissage des petites et moyennes entreprises*

**Sabine Rozier**, maître de conférences en science politique (Université Picardie Jules Verne, Curapp) : *La main invisible des mécènes dans l'essor de la musique ancienne en France*

**Jean-Michel Tobelem**, docteur en gestion (directeur de l'Institut Option Culture, Choisy-le-Roi) : *Possibilités et limites du financement privé pour les musées et la culture*

**12h30 Buffet sur place**

**14h II- Une privatisation intensifiée ?**

**La reconfiguration des modes de gestion des institutions culturelles** sous la présidence de la Professeur **Anne Gombault**, responsable de la Chaire ACME - BEM

**Jean-David Dreyfus**, professeur de droit public (Université de Paris IX Dauphine) : *La privatisation du patrimoine : l'exemple de l'Hôtel de la Marine*

**Thomas Hélie**, maître de conférences en science politique (Université de Reims Champagne-Ardenne, CRDT) : *Un partenariat public/privé « à la française » ? La mise en œuvre de la politique des Zéniths*

**Patricia Roy**, coordinatrice du "Postgraduate" en gestion de la communication des organisations culturelles (Université Complutense de Madrid) : *La gestion privée des arts en Espagne*

**Fabrice Thuriot**, docteur en droit, HDR, ingénieur d'études (Université de Reims Champagne-Ardenne, CRDT, chercheur associé à la Chaire ACME de BEM et à l'INRS du Québec) : *La gouvernance dans les entreprises culturelles*

**16h30 Synthèse :** **Fabrice Thuriot** (Université de Reims Champagne-Ardenne, CRDT, chercheur associé à BEM-ACME et à l'INRS, Québec).